

PROTOCOLE D'INTERVENTION

Les moyens pour faire un signalement :

ÉLÈVE :

- Parle directement à un adulte de l'école (enseignant, technicienne du SDG, TES, ...)
- Remplis la fiche de signalement que tu trouveras au-dessus de la boîte aux lettres près du secrétariat. Une fois remplie, tu la déposes dans la boîte.

PARENT D'UN ÉLÈVE VICTIME, TÉMOIN OU INTIMIDATEUR :

- Écrire un courriel à la direction : gallantju@cssrs.gouv.qc.ca
- Rejoindre la direction par téléphone : 819-822-5668 poste 31 102 en expliquant la situation

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

- Signaler un acte de violence à caractère sexuel commis à l'endroit d'un élève | Gouvernement du Québec

Les actions à prendre à la suite d'un acte de violence ou d'intimidation :

- Mettre fin au comportement
- Nomme le type de violence et s'appuyer sur les valeurs de notre école
- Exiger un changement de comportement et orienter vers le comportement attendu
- Faire une évaluation sommaire de la situation auprès de l'élève qui est victime
- Remplir la fiche de signalement et transmettre à la personne responsable du suivi

Les mesures de soutien et d'encadrement offertes aux élèves qui sont victimes, auteurs ou témoins:

- Rassurer
- Établir un climat de confiance,
- Évaluer les besoins
- Faire des rencontres de suivi périodiquement,
- Faire référence à des services d'aide pour un soutien individuel ou de groupe
- Impliquer les parents

Pour la sécurité et le bien être de tous les élèves, la confidentialité est au  de nos interventions.

Les sanctions disciplinaires selon le contexte, la gravité, la fréquence et de la légalité des gestes posés :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Avertissement verbal▪ Lettre d'excuse▪ Fiche de réflexion ou réflexion guidée▪ Retrait▪ Contrat▪ Geste de réparation▪ Rencontre avec un intervenant | <ul style="list-style-type: none">▪ Suspension interne / externe▪ Déclaration aux autorités policières▪ Possibilité de médiation▪ Confiscation d'objets▪ Arrêt d'agir▪ Reprise de temps▪ Récréation guidée |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le suivi :

- S'assurer que la situation a pris fin.
- Effectuer un suivi régulier auprès des élèves impliqués.
- Inviter les personnes à informer l'école si la situation en venait à se reproduire.
- Bien consigner l'information en toute circonstance.
- Informer les parents des modalités existantes pour porter plainte si le dossier n'a pas été traité à leur satisfaction.

Date d'adoption au conseil d'établissement : 3 juin 2024

PLAN D'ACTION POUR UN CLIMAT SCOLAIRE SAIN, SÉCURITAIRE, POSITIF ET BIENVEILLANT



DOCUMENT À L'INTENTION DES PARENTS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Portrait de notre école :

Climat de sécurité

- 92% des élèves de 1^{ère}, 2^e et 3^e année se sentent en sécurité à l'école.
- 84% des élèves de 4^e, 5^e, et 6^e année se sentent en sécurité à l'école.

Bien-être à l'école

- 92% des élèves de 1^{ère}, 2^e et 3^e année se sentent bien à l'école
- 82% des élèves de de 4^e, 5^e, et 6^e année se sentent bien à l'école

Lieux à risque

- 77% des élèves de 1^{ère}, 2^e et 3^e année perçoivent la cour d'école comme étant un lieu à risque
- 62% des élèves de 4^e, 5^e et 6^e année perçoivent la cour d'école comme étant un lieu à risque.

Nos priorités (notre prise de position):

- Diminuer de 10% la violence VERBALE chez les élèves de l'école.
- Diminuer la violence PHYSIQUE de 5% chez les élèves de l'école.
- Améliorer le sentiment de sécurité chez les élèves sur la cour d'école 10%.

Les mesures de prévention:

- Enseigner aux élèves des outils pour gérer leurs conflits.
- Définir le processus de dénonciation pour les élèves
- Définir les différents types de violence avec les élèves et le personnel
- Mise à jour et application du code de vie
- Application des interventions efficaces par le personnel
- Diffusion de capsules aux parents (site web / info-parents)
-